

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE BASSE-GOULAINNE

Par arrêté préfectoral en date du 16 février 2017, une consultation du public est prévue à la mairie de BASSE-GOULAINNE, pendant une période de quatre semaines du 15 mars 2017 au 12 avril 2017 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS KER PRO en vue de régulariser la situation administrative du centre de montage et d'entreposage d'équipements de matériels roulants, situé à BASSE-GOULAINNE, 65 rue de l'Atlantique - Zone d'activités « Pôle Sud ».

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 27 février 2017, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de BASSE-GOULAINNE, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de BASSE-GOULAINNE, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.